Investir dans la solidarite´: un choix d'avenir !

Publié le 7 octobre 2025
De Uniopss

GESTION - FINANCEMENT | SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Alors que le pays s'enfonce dans une crise politique majeure, l'Uniopss a remis aux parlementaires 42 propositions prioritaires pour 2026, visant à mettre les solidarités au cœur de l'action publique dans les prochaines lois de finances.
Dans une France fracturée où la défiance est généralisée, les budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2026 ne peuvent avoir uniquement des objectifs de maîtrise comptable des dépenses. Pour se ressaisir, notre pays doit apporter des réponses aux questions structurelles qui sont devant lui. Il faut en effet redonner le sentiment que

l'action publique parvient à régler des questions de fond et les sujets du quotidien. Malgré la crise politique, l'Uniopss, dans un objectif de co-construction de l'action publique entre les élus et les associations qui la mettent en œuvre au quotidien, a adressé aux députés et sénateurs 42 propositions dans les différents champs de la santé et des solidarités, autour de plusieurs axes : concilier cohésion sociale, pouvoir d'achat et transition écologique dans les secteurs du logement et de l'hébergement ; donner corps aux réformes engagées dans les champs de l'enfance, de la jeunesse et des familles ; refonder notre système de santé à l'aune des défis de la santé globale, avec une attention pour la santé mentale, Grande Cause 2025 ; répondre aux enjeux de transitions démographiques et aux aspirations sociales dans le champ de l'autonomie ; garantir l'effectivité des droits sociaux et la protection des plus modestes ; soutenir les métiers de l'Humain.

Une grande partie des établissements et services sociaux et médico-sociaux sont confrontés aujourd'hui à des difficultés financières croissantes, ne leur permettant plus de garantir un accompagnement de qualité. Dans ce contexte de crise, l'Uniopss formule plusieurs propositions, parmi lesquelles le soutien des crèches associatives et mutualistes, en réaffectant les crédits non consommés du Fonds national d'action sociale (FNAS) vers une augmentation exceptionnelle de 2 % de la Prestation de service unique (PSU). Elle propose aussi, pour l'ensemble des ESMS, de compenser les coûts induits par le Ségur numérique et les évaluations « qualité » imposées par la Haute autorité de santé (HAS). Dans le secteur du grand âge, l'Uniopss préconise notamment de reconduire le fonds d'urgence pour les Ehpad en difficulté et de l'étendre aux résidences autonomie ainsi qu'aux services à domicile. Afin d'appuyer les professionnels en Ehpad, elle propose de valoriser le rôle de l'animateur et de financer une équipe professionnelle dédiée à l'accompagnement social des personnes en situation de précarité. L'Uniopss demande, par ailleurs, le renforcement du forfait autonomie des résidences autonomie afin d'organiser des activités pour les personnes âgées vivant à domicile. Elle alerte, en outre, sur les retards de versement des aides aux postes et de la compensation de la part mutuelle employeur dans les ESAT et demande un rapport sur l'impact de ces retards sur les droits des travailleurs.

Dans le champ de l'enfance, l'Uniopss propose d'appuyer le déploiement du service public de la petite enfance, en augmentant la compensation financière prévue pour la mise en œuvre des compétences obligatoires, afin de s'assurer de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles concernées.

En matière d'hébergement, l'Uniopss appelle à mettre fin à l'insincérité budgétaire. En ce sens, elle demande le maintien des 203 000 places d'hébergement existantes au sein d'un budget à la hauteur des enjeux. Elle propose, par ailleurs, de

programmer et financer 10 000 places supplémentaires et d'avancer le versement des subventions aux associations.
S'agissant de l'Allocation sociale unifiée (ASU), dont l'Uniopss conteste le principe, elle souligne que si cette réforme est menée « à budget constant », elle créera mécaniquement des perdants. Elle propose donc l'ouverture d'une concertation formelle avec les associations et les personnes concernées - inexistante pour le moment -, ainsi que la publication de simulations « gagnants-perdants » avant toute mise en œuvre et la garantie d'une enveloppe budgétaire dynamique. L'Uniopss demande par ailleurs le maintien distinct des droits spécifiques comme l'AAH, l'ASPA et les APL. Concernant spécifiquement les aides au logement, dont il est annoncé qu'elles pourraient être fondues dans l'ASU par une évolution législative votée dès 2025, l'Uniopss souligne qu'il est indispensable de conserver une spécificité du soutien pour le maintien et l'accès dans le logement.
En matière de santé mentale, l'Uniopss appelle à transformer la Grande Cause en actes. Elle préconise ainsi de doter financièrement le Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) à la hauteur des besoins fixés dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie du gouvernement. Le FIOP devrait, par ailleurs, être placé sous l'autorité du délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie et s'ouvrir au médico-social et au social pour permettre la coordination des parcours des personnes suivies.
Avec ces lois budgétaires, il s'agit ainsi de renouveler le contrat de confiance de l'action publique avec les Français, mais aussi avec les associations des solidarités qui agissent pour le compte de l'État et des départements. Au moment où nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, 2026 ne peut être une année perdue ! Elle doit être l'occasion de résoudre concrètement les problèmes du présent et de préparer l'avenir.
Accéder aux 42 propositions de l'Uniopss pour les budgets 2026
Contact presse
Valérie Mercadal
01 53 36 35 06
vmercadal@uniopss.asso.fr

Communiqué de presse du 06/10/2025

Numéro de fiche
113.76 Ko